

Nouvelliste

VALAISAN

PREMIER QUOTIDIEN D'OPINION ET D'INFORMATION
DE LA VALLÉE DU RHONE

SERVICE DE PUBLICITE : PUBLICITAS S. A., SION
Téléphone (027) 2 12 36
et toutes les agences de PUBLICITAS S. A.

TARIF DE LA PUBLICITE

Annonces	14 ct. le mm.
Réclames	35 » »
Mortuaires	30 » »

Majoration de 20 % pour tout emplacement exigé par le client. (Réclames 1re page 25 %)
Tirage contrôlé par la FRP

REDACTION ET ABONNEMENTS: SAINT-MAURICE
Téléphones (025) 3 65 61 - 62
Compte de chèques postaux II c 274

PRIX DES ABONNEMENTS POUR LA SUISSE

	1 an	6 mois	3 mois
SANS BULLETIN OFFICIEL	28.50	15.—	8.50
Avec Bulletin officiel	36.50	19.50	11.—

Etranger : Demander le tarif

politique fédérale

D'où viennent les lenteurs ?

Sous le titre « Anachronismes », M. Olivier Reverdin écrivait lundi dans le « Journal de Genève » que « faute d'imagination et de conceptions générales, nous nous laissons bien souvent surprendre par les événements ». Il dénonçait « ce manque d'imagination, et même de réalisme, qui fait que nous sommes si souvent devancés par les événements, surpris par eux dans un état d'impréparation intellectuelle complet, et que nous laissons subsister des formes ou des institutions anachroniques ». Et il en donnait quelques pertinents exemples : Nous n'avons pas su prévoir le développement considérable que prendrait le Département politique après la guerre, et nous ne disposons pas du personnel compétent qui serait indispensable pour en garnir les vides ; dans le domaine de l'énergie atomique, nous n'avons pas formé à temps des techniciens, et nous sommes pris au dépourvu ; dans le domaine militaire, nous avons une Commission de défense nationale composée uniquement d'officiers de carrière, qui doit résoudre aujourd'hui des problèmes beaucoup trop complexes pour qu'il ne soit pas nécessaire de lui adjoindre des industriels, des chefs syndicaux, des savants. « Même impréparation dans le domaine routier. Nous ergotons encore sur le principe de l'intervention fédérale à une époque où l'intérêt national exigerait que les grands chantiers des autoroutes soient en plein travail. Notre retard est humiliant. Il est imputable à notre manque de prévoyance et d'imagination. Nous n'avons pas senti venir le trafic motorisé moderne : nous nous sommes com-

plu dans des conceptions surannées. »

La phrase : « Nous ergotons sur le principe de l'intervention fédérale » semble vouloir dire que ce sont d'étroites (et anachroniques) conceptions fédéralistes qui ont freiné jusqu'ici le développement de notre réseau routier. Nous ne jurerions pas que c'est là ce qu'entendait exprimer M. Reverdin, mais ce simple doute nous incite à examiner la question de près. D'autant plus que dans plusieurs journaux déjà, depuis quelques mois, on a vu insinuer que le fédéralisme est responsable de notre retard et que le seul remède serait la construction des autoroutes par la Confédération.

Quels sont les faits ? Tout d'abord, remarquons que la législation fédérale en vigueur accordée à la Confédération le droit de construire des routes. Quel usage le pouvoir central en a-t-il fait ? Aucun. Devant le développement de la circulation motorisée, la Confédération n'a fait preuve d'aucune initiative. Elle ne peut même pas se prévaloir d'une tentative qui se serait, par exemple, heurtée à des oppositions cantonales.

En revanche, d'où est venue la première proposition officielle pour la construction d'une autoroute Lausanne-Genève ? Du gouvernement vaudois, qui, avec l'approbation du Grand Conseil constitua un bureau chargé d'étudier cette nouvelle artère. Le problème est aujourd'hui techniquement résolu, et sa réalisation ne dépend plus que... d'une décision fédérale qui se fait longuement attendre.

Qui a construit la première autoroute de Suisse ? La Confédération ? Non, le canton de Lucerne (tronçon Lucerne-Ennethorw).

Qui a pris l'initiative de demander la constitution d'une Commission fédérale pour la planification du réseau des routes principales de Suisse ? Un député au Conseil national ? Un bureau fédéral ? Non, la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. (La susdite Commission fédérale devait déposer son rapport au printemps 1956 ; on l'attend encore...)

Qui a pris l'initiative du projet de tunnel routier sous le Mont-Blanc ? La Confédération ? Non, l'initiative privée et le canton de Genève.

Qui a pris l'initiative du projet de tunnel routier du Grand-St-

Bernard ? Les cantons de Vaud et Valais et l'initiative privée.

Les promoteurs des projets de liaison routière entre Berne et Valais sont-ils au palais fédéral ? Non, à Brigue, à Sierre, à Sion...

Si nous quittons le domaine routier, nous constatons que c'est le canton de Genève qui a été le promoteur du développement de l'aviation (Cointrin !) après la guerre ; que c'est l'initiative privée qui construisit nos grands barrages et qui construira notre première usine atomique.

Tous ces faits montrent qu'il

n'y a pas grand-chose à attendre du pouvoir fédéral, qui, par nature, est incapable de prévoyance aussi bien que de réalisations rapides. En somme, les exemples même de notre retard dans plusieurs domaines, que cite M. Reverdin, confirment cette évidence, encore trop méconnue.

Les autoroutes doivent-elles être absolument fédérales comme les chemins de fer ? Ainsi que le rappelait récemment « La Nation », notre réseau ferroviaire, avant d'être nationalisé, a été construit entièrement par l'initiative privée. Et elle ajoutait : « Gageons que si les chemins de fer n'avaient pas été fédéralisés, certaines résistances ne se seraient jamais fait sentir, qui ont freiné et freinent encore aussi bien le développement de notre réseau routier que notre politi-

que en matière de voies navigables. » N'y a-t-il pas beaucoup de vrai dans cette hypothèse ?

C. Bodinier.

N. D. L. R. — Le « Nouvelliste » a déjà traité ici ce problème qui est essentiel en tout premier chef pour les cantons pauvres ; on sait que ceux-ci sont précisément les cantons montagneux.

A part la répartition des droits d'entrée sur la benzine, les belles promesses de péréquation financière intercantonale ne semblent pas devoir dépasser ce stade, une solution doit absolument intervenir en ce qui concerne le réseau routier principal de ces cantons pauvres.

Notre éminent collaborateur émet une opinion qui a toute sa valeur.

Nous aimerions cependant qu'un débat sur cette question puisse se développer dans notre journal.

Les Ducs contre les Evêquoz

par Emile Biollay

L'une des plus grandes joies du philologue est de retrouver sous la vie des mots l'histoire même des peuples dont il étudie la langue.

Les **Mountbatten**, on le sait, sont une des plus illustres familles de l'Angleterre actuelle. Mais leur nom prouve à lui seul qu'à un moment donné de leur histoire les Anglais ont cordialement détesté des Allemands. C'était durant la première guerre mondiale. Le prince de Battenberg, fidèle sujet de Sa Majesté britannique, portait un nom qui rappelait fâcheusement son origine allemande. Aussi la Cour décida-t-elle que ce Battenberg deviendrait un **Mountbatten**, un « mount » valant infiniment mieux qu'un « berg » ! Et de la même manière, toujours en haine des « Huns » (les Allemands), la famille royale décida qu'elle cesserait de s'appeler la famille de Hanovre, ce qui faisait fort peu anglais, pour devenir la famille de Windsor, ce qui était parfait.

Ce n'était pas la première fois d'ailleurs que les noms anglais trahissaient des faits historiques. On ne trouve, dans la vieille aristocratie anglaise que des noms français, ceux des Normands qui débarquèrent à Hastings en 1066. Des noms comme **Montgomery**, par exemple.

Mais il y a plus. La langue anglaise elle-même, les noms les plus communs, nous révèlent admirablement l'histoire même des Anglais.

C'est ainsi, par exemple, que les noms désignant les viandes sont des noms d'origine française : **beef** (bœuf), **veal** (veau), **mutton** (mouton), **pork** (porc). Les noms qui désignent au contraire le bétail sur pied sont tous d'origine germanique : **ox** (der Ochs), **calf** (das Kalb), **sheep** (das Schaf) et **pig** qui veut dire cochon et qui ne vient plus du français, mais d'un vieux mot indigène.

Pourquoi cette double série de mots pour désigner les mêmes animaux ? Tout simplement par-

ce que les seigneurs normands qui avaient pris possession de l'île parlaient français. Et comme c'était eux qui mangeaient les viandes, ils les désignaient dans leur langue, à partir du moment où elles leur étaient servies : **beef**, **veal**, **mutton**, **pork**...

Les pauvres manants germaniques, au contraire, qui élevaient le bétail et allaient ensuite le livrer au château du seigneur continuaient à appeler leurs bêtes comme ils l'avaient toujours fait. Et comme ils n'en mangeaient guère, assurément, leurs mots n'ont bientôt plus désigné que l'animal sur pied : **ox**, **calf**, **sheep**, **pig** !...

Il est curieux de constater, par opposition, qu'il n'y a qu'un seul mot pour désigner le cheval : **horse**. Pour la viande, on dit tout simplement **horse-flesh** : viande de cheval. Les Anglais n'ont, en effet, pas besoin d'un mot spécial pour désigner cette viande, car aujourd'hui encore ils se considéreraient comme deshonorés, autant que les seigneurs normands, s'ils mangeaient du cheval. Un chevalier ne mangeait pas son destrier !

Il n'est pas jusqu'au mobilier qui ne porte la trace de cette période de l'histoire anglaise. La chaise, qui a un dossier, étant destinée à des postérieurs nobles, reçut automatiquement un nom français : **chair** (chaise) et « to be in the chair » signifie présider. Quant aux tabourets des étables et des fermes, ces pauvres sièges sans dossier des culs-terreux, ils reçurent comme il fallait s'y attendre le nom germanique : **stool** (der Stuhl).

On pourrait multiplier les exemples. Mais il est temps que nous en arrivions au Valais, car c'est là que nous voulons en venir.

Le Valais porte lui aussi dans ses noms la trace de son histoire. Nous ne voulons parler aujourd'hui que de deux noms de famille : **Duc** et **Evêquoz**.

Certes on trouverait dans toute la France des familles **Leduc** et des familles **Lévêque**, comme en

Allemagne des **Herzog** et des **Bischof**. Partout ces noms ont été donnés comme sobriquets à de braves gens qui avaient le défaut de ne pas se prendre pour la queue de la poire. Peut-être en est-il allé de la sorte, en certains cas aussi, en Valais. Mais nous croyons fermement qu'une autre explication mérite chez nous de retenir l'attention.

Les « **Duc** », nous dit l'Armorial Valaisan, apparaissent à Savièse et à Conthey dès l'année 1304. Quant aux **Evêquoz**, le nom apparaît à Conthey au XIVe siècle également. On trouve des **Evescos** à Premplaz en 1337.

Or ce XIVe siècle est précisément, avec le siècle suivant, celui des grandes luttes entre les Ducs de Savoie et les Evêques de Sion.

Comment ne pas admettre que ces deux seigneurs temporels n'aient point eu leurs partisans les plus chauds précisément de part et d'autre de cette Morge de Conthey qui servait de frontière entre le Valais savoyard et le Valais épiscopal ?

Conthey avec son château était le bastion avancé de la puissance du Duc de Savoie en Valais (« castrum suum antiquum Contegii » lit-on aux archives cantonales). Les familles s'y sont lancées des sobriquets comme des injures politiques. Etiez-vous favorables au Duc ? Vous étiez un « **Duc** » aux yeux des partisans de l'évêque. Et ceux-ci se voyaient catalogués par leurs adversaires du terme peut-être honni à Conthey (au XIVe siècle !) d'**Evêquoz**.

A Savièse, on trouve également des « **Duc** », ce qui laisse supposer qu'il y avait des Saviésans dont la soumission à l'évêque de Sion n'était pas parfaite. Mais on n'y trouve pas d'**Evêquoz**, car les partisans de l'évêque devant être la très grande majorité, ce nom ne pouvait aisément servir de sobriquet.

Nous voyons une confirmation de notre thèse dans le fait qu'au

Suite en deuxième page.

Pourquoi mon enfant est-il si pâle ?

Beaucoup de mères se posent cette question pendant l'hiver et ne savent pas qu'un manque de vitamines et de reconstituants minéraux en est la cause. Protégez votre enfant en lui donnant de l'EgmoVit.

L'EgmoVit est un reconstituant basé sur les découvertes scientifiques les plus récentes et fournissant à l'organisme humain 9 vitamines et 9 reconstituants minéraux. Les minéraux soutiennent et renforcent l'action des vitamines ; ces deux facteurs vitaux assemblés font d'EgmoVit un reconstituant énergétique et indispensable à la santé de votre enfant. L'EgmoVit a un goût agréable ; il se présente sous forme de tablettes chocolatées, que les enfants prennent facilement. L'emballage de 40 tablettes d'EgmoVit coûte frs. 4.30 et celui de 120 tablettes frs. 10.50 (gain de frs. 2.40). Ce grand emballage fournira à votre enfant 9 vitamines et 9 reconstituants minéraux pour une durée de deux mois. L'EgmoVit est en vente dans toutes les pharmacies et drogueries où vous recevrez un échantillon gratuit d'EgmoVit avec indication d'emploi détaillé.

début du XV^e siècle on trouve également des «*Episcopi*» à Moerel et à Sembrancher. Cela n'est nullement un hasard, à notre avis. Ici comme là, il devait y avoir des familles connues pour leurs sympathies politiques à l'égard du Comte-évêque de Sion, alors même que ces localités relevaient directement du Duc de Savoie.

C'est précisément parce que Corthey était la position-clé à la frontière des deux Valais que la lutte entre les «*Duc*» et les «*Evêquoz*» a dû y être des plus vives. Voilà, selon nous, ce que révèlent ces deux noms de famille valaisans, en cette terre où l'on a toujours eu le sang chaud.

Aujourd'hui, la Savoie n'a plus de ducs. Mais le Valais gardera à jamais ses «*Duc*» qui n'hésitent pas d'ailleurs à épouser des... «*Evêquoz*», tant il est vrai que tout passe et s'efface.

Hormis les noms que nous ont légués nos pères et qui gardent la trace de ce qu'ils furent.

E. B.

Au procès Montesi La partie civile change de tactique

Les confrontations ont manqué tourner en duels

Coup de théâtre jeudi matin au procès de Venise, dès l'ouverture de l'audience.

«*Je tiens à déclarer solennellement que la partie civile ne s'est pas constituée dans le seul but de défendre la mémoire de Wilma Montesi, mais surtout pour collaborer par tous les moyens à la recherche de la vérité. Nous ne croyons pas à la thèse du bain de pieds. Nous sommes convaincus qu'il s'agit d'un crime et non d'un accident.*»

A la surprise générale, c'est Me Bruno Cassinelli, avocat des Montesi, qui vient de faire cette déclaration. Il ajoute que les parents de Wilma lui ont donné un blanc-seing complet qui lui permet d'adopter une position différente de celle prise par ses propres clients.

Cette nouvelle prise de position de la partie civile fait sensation dans le prétoire. Elle laisse, en effet, présager que des faits nouveaux ne tarderont pas à être évoqués devant les magistrats vénitiens.

Les méfaits de l'alcool

Le président donne acte de cette déclaration et fait introduire le premier témoin de la matinée. C'est un terrassier, Ziliante Trifelli, l'ivrogne de Tor Vaianica, celui qui, à l'instruction, disait formellement avoir reconnu Wilma près de Capocotta, la veille de sa mort. Devant le Tribunal, il ne reste plus grand chose de tout cela. Trifelli parle d'une voiture... d'un couple... Le jeune homme était «*blond roux*»... mais il n'a pas bien regardé sa compagne...

Peu respectable vieillard

On passe au témoin suivant. C'est le fameux Tullio Zingarini dont on a

déjà beaucoup parlé. C'est un vénérable sexagénaire aux cheveux tout blancs, que l'on soupçonne fort d'avoir joué quelque peu les indicateurs de police.

Rien de bien précis ne ressort de sa déposition. Zingarini ne sait que clamer son indignation au sujet de certains commentaires de presse peu flatteurs, qui ont été faits ces jours derniers autour de son nom. Quand on l'interroge, il baisse prudemment le ton. Nous apprenons de lui que Trifelli, qui prétendait d'abord que l'homme de la voiture était blond, a changé brusquement d'avis à ce sujet lorsque les journaux eurent publié la photo de Piccioni. A partir de ce moment-là, Trifelli jura ses grands dieux dans le village que de jeune homme était brun.

Allegro

Sur le champ on confronte les deux témoins. Les épithètes les moins flatteuses fusent de part et d'autre. Visage contre visage, les deux hommes s'insultent à qui mieux mieux. On croit un instant qu'ils vont en venir aux mains. Pour plus de prudence on enlève à Zingarini sa canne.

Une demi-heure passe avant que l'on parvienne à les faire taire.

Alors la défense passe à l'attaque. Me Augenti demande au Tribunal de bien vouloir prendre connaissance du casier judiciaire du «*vénérable vieillard*». C'est un véritable gibier de correctionnelle. Il a déjà été condamné à plusieurs reprises pour détournements de mineurs, diffamations, injures aux avocats et dénaturation de faits tendant à égarer la justice.

L'affaire est entendue. Le président congédie le témoin. Me Augenti triomphe : «*Voilà s'écrie-t-il, à quel homme le juge Sepe a cru devoir*

faire confiance pour parvenir à traîner sur un banc d'accusé un innocent.

Largo

On va maintenant confronter Trifelli avec la terrible «*Irma Mangiapelo*». C'est un intermède du plus haut comique qui, bien entendu, n'apportera absolument rien. Chacun demeurant sur ses positions. Trifelli nie farouchement avoir dit à la femme du garde-chasse qu'il avait reconnu Wilma. Irma Mangiapelo maintient ses affirmations. D'ailleurs dit-elle, sa mère et sa nièce assistaient à l'entretien. Elles pourraient en témoigner. Le président décide qu'on les entendra toutes les deux à Tor Vaianica lors du transport de justice.

On en resterait bien là si l'on parvenait à faire taire les deux témoins. La belle Irma n'entend pas qu'on mette publiquement sa parole en doute.

Furioso

— Tu me l'as dit, menteur, hurle-t-elle.
— Non !
— Si !

Pendant plus de cinq minutes les deux adversaires face à face dans la position de deux coqs de combat répètent «*non*», «*si*», «*non*», «*si*», etc. Un fou rire général gagne la salle. Le président Tiberi lui-même s'amuse beaucoup et semble prendre un malin plaisir à prolonger cette scène burlesque.

Enfin, il se décide, comme malgré lui, à lever l'audience. Il est 15 h. 15.

De nombreux témoins convoqués pour jeudi restent encore à entendre. Le Tribunal siégera donc exceptionnellement dans l'après-midi. L'audience sera reprise à 16 heures.



ALGÉRIE

Exécutions et nouvelles agressions

Cinq terroristes ont été exécutés jeudi matin à Oran. Ils avaient participé notamment le 6 mai 1956, dans la région de Malherbe, à l'attaque, au pillage et à l'incendie de quatre fermes à l'assassinat de quatre Européens et à une action contre trois autres Européens qu'ils avaient blessés. Ils avaient été capturés le lendemain.

Par ailleurs, on apprend que les agressions commises par des rebelles algériens pénétrant frauduleusement et trouvant refuge en territoire tunisien se sont multipliées au cours des dernières 24 heures. Des éléments français ont notamment été attaqués, hier, en Tunisie, près de Sakiet Sidi Yousof. Des forces du secteur de Tebessa en surveillance sur la frontière algéro-tunisienne ont été prises à partie, mercredi, à deux reprises, par des hors-la-loi venant du territoire tunisien. Il y eut quelques pertes parmi les militaires. Une dizaine de rebelles ont été mis hors de combat (tués ou prisonniers).

A Alger, l'enquête ouverte, le 14 janvier, à la suite de l'explosion d'une bombe dans un local de resserre de Radio-Algérie a abouti à l'arrestation de treize Français musulmans employés à la télévision.

Dans la région du Djebel Meharcha (Algérois) la troupe a encerclé complètement une forte bande rebelle. L'opération se poursuit encore. Les pertes des rebelles sont lourdes, mais n'ont pu être officiellement dénombrées.

Bar Treize Etoiles

Monthey

Tous les soirs (sauf le lundi), le turbulent duo Trick-Track de Milan.

Abonnez-vous au Nouvelliste

A la charité, qui lui était pour ainsi dire naturelle, s'ajoutait dans ce cas le scrupule qui souvent tourmente les bons.

Mais pendant que nous racontons son histoire, le voici qui arrive, qui se présente à la porte et les femmes, lâchant la manivelle du dévidoir qu'elles faisaient tourner et grincer, se lèvent et s'écrient d'une voix :

— *Padre Cristoforo!* Dieu soit béni !

CHAPITRE V

D'un conciliabule bruyant au castel de don Rodrigo, et comment le Père Cristoforo se trouve appelé à juger d'une question de chevalerie

Le Père Cristoforo s'arrêta sur le seuil. Un regard sur les femmes lui dit que ses pressentiments n'étaient pas faux. Un léger mouvement de tête en arrière leva sa barbe et d'un ton qui attendait une réponse fâcheuse il demanda :

— Eh bien ?

Lucia répondit par un sanglot. La mère s'excusait d'avoir osé... Mais le Père s'avança et, s'asseyant sur un trépid, trancha les compliments, disant à Lucia :

— Calmez-vous, ma petite enfant. Et vous, dit-il à Agnès, racontez-moi ce qu'il en est.

Pendant que la brave dame faisait de son mieux sa douloureuse relation, le Père passait par toutes les couleurs, levait les yeux au ciel, frappait du pied. L'histoire finie, il se couvrit le visage de ses mains et s'écria :

— Oh ! Dieu béni ! Jusques à quand ? Mais sans achever il se tourna de nouveau vers les femmes et dit : Dieu vous a visités. Pauvre Lucia !



Traduction inédite de M. le chanoine 25
Marcel MICHELET du célèbre
roman de Manzoni «*I promessi sposi*»

— Père, vous ne nous abandonnez pas ? fit-elle en sanglotant.

— Vous abandonner ? De quel front pourrais-je demander à Dieu quelque chose pour moi quand je vous aurais abandonnée, vous, dans cet état ! vous, qu'il m'a confiée ! Ne perdez pas courage, il vous assistera, il voit tout, il peut se servir d'un homme de rien comme moi pour confondre un... Voyons, songeons à ce qu'on peut faire.

Il appuya son coude gauche sur le genou, pencha le front dans la paume tandis que sa droite serrait la barbe et le menton comme pour réunir et tenir ensemble toutes les puissances de l'âme. Mais la plus attentive considération ne servait qu'à lui montrer plus distinctement combien l'affaire était compliquée et combien rares, incertains et dangereux les moyens d'en sortir. «*Faire honte à don Abbondio pour le rappeler au devoir ? Ni la honte ni le devoir ne comptent pour lui quand il a peur. Et comment lui inspirer une frayeur qui surpasse celle d'un coup de fusil ? Informer le cardinal archevêque et invoquer son autorité ? Il faut du*

Tchécoslovaquie de quatre représentants de l'équipe autrichienne de judo — membres du club de la police.

«*Voilà une nouvelle preuve de la volonté des autorités autrichiennes d'empêcher des relations culturelles et sportives entre l'Autriche et la Hongrie.*»

Les journaux reprochent également à l'Autriche de tolérer la présence sur son territoire de trois «*bureaux*» de l'Organisation Europe Libre après les récentes déclarations des dirigeants autrichiens se prononçant «*contre toute activité hostile à un Etat voisin*», écrit notamment «*Mlada Fronta*», on attend maintenant des mesures concrètes contre les bureaux de l'Europe libre qui ne cessent de nuire à la Tchécoslovaquie. Mais, compte tenu de la conception «*originale*» de la neutralité que semblent avoir les dirigeants autrichiens, on peut penser qu'aucune mesure ne sera prise.

Patinoire de Martigny

Dimanche 17 février, à 15 heures

SUISSE B

avec Pillet, Salzmann, Rey

CANADIENS RAF

temps, et jusque là ? Et puis ? quand cette pauvre innocente serait mariée, serait-ce un frein pour cet homme ? Qui sait à quelle extrémité il peut en venir ?... Lui résister ? Comment ? Ah ! si je pouvais mettre avec moi mes confrères d'ici et ceux de Milan ! Mais c'est une affaire privée, on me lâcherait. L'homme joue l'ami du couvent, le partisan des capucins. Ses *bravi* ne sont-ils pas venus plus d'une fois se réfugier chez nous ? Je serais seul au bal. J'aurais la réputation d'un agité, d'un brouillon, d'un intrigant et ce qui est pire, je pourrais, par une démarche intempestive, compromettre davantage la situation de cette enfant. » Ayant pesé le pour et le contre de tous les partis, le meilleur lui parut d'affronter Rodrigo en personne.

Coupant court aux remerciements et aux bénédictions il partit, arriva au couvent pour chanter sexte, déjeûna et se mit en route vers le repaire de la bête fauve qu'il voulait essayer d'apprivoiser.

Le castel de don Rodrigo s'élevait isolé au sommet d'une de ces collines qui frangent la côte. A cette indication l'anonyme ajoute que ce lieu (il aurait mieux fait d'en écrire tout bonnement le nom) dominait le petit village des fiancés à environ trois mille, et quatre du couvent. Au pied de la colline, vers le lac au midi, dormait un groupe de masures habitées par les paysans de don Rodrigo, la petite capitale de son royaume.

Il suffisait d'y passer pour être au clair sur la condition et les coutumes du pays. Un coup d'œil aux rez-de-chaussée partout où il y avait une porte ouverte ne montrait que fusils, tromblons, coups de poings, râtaux, chapeaux de paille, filets, flacons de poudre suspendus aux murs pêle-mêle.

(A suivre).



Curieuse escroquerie

Un inconnu qui se trouvait mercredi après-midi dans le café d'un hôtel lausannois, s'est fait remettre sur demande téléphonique 250,000 francs français, par une banque de la place. Il quitta ensuite le café et disparut. On possède son signalement.

ZURICH

Où l'on omet complètement que l'agriculture suisse ne peut plus courir de risques

Le délégué aux accords commerciaux du Département fédéral de l'économie publique, le ministre Edwin Stopper, a donné récemment à Zurich une conférence sous les auspices de l'Université de Zurich, sur le bilan des paiements, la politique commerciale et la productivité.

Le conférencier a tout d'abord exposé les caractéristiques des diverses modifications structurelles de l'économie, depuis les années 1920 à nos jours, pour s'arrêter enfin aux projets actuels de «*marché commun*» et de «*zone de libre échange*». Pour juger de ces projets, a dit le conférencier en conclusion de son large exposé, il convient de se rappeler que la répartition rationnelle du travail est aujourd'hui plus entravée par les barrières douanières que par les petites différences qui nous séparent dans l'équilibre des bilans de paiement.

De larges milieux européens croient qu'en renonçant à l'émission du marché européen, l'économie européenne sera à ce point renforcée, que le passage à la libre convertibilité se fera de lui-même (!!!) Réd. de sorte que les efforts devraient tendre uniquement à la suppression des barrières douanières. La zone de libre échange a en vue la suppression des barrières douanières à l'intérieur de l'Europe. Pour le marché commun, ce but est également au premier plan. Mais de là, on vise à une complète union économique et à une monnaie commune. La création d'une zone de libre échange peut comporter certains risques. Les expériences de ces dernières années ont montré clairement combien est indispensable une coordination de la politique commerciale et des paiements.

NEUCHÂTEL

Près de Bienne

La Tuilerie de Perles en feu

Le feu a complètement détruit la tuilerie de Perles qui se trouve derrière la gare. Les trois immeubles — le local des fours, le local de séchage et la salle des machines — ont été la proie des flammes. Les pompiers de Perles intervinrent dès le début, mais devant la violence du sinistre qui se déclara vers 22 h. 15, mercredi soir, il fallut faire appel au corps des sapeurs-pompiers de Bienne. Les dégâts sont considérables et, selon les premières indications, ils pourraient bien atteindre un million de francs. La tuilerie occupait un peu plus d'une centaine d'ouvriers.

Ce n'est que jeudi matin à l'aube que les pompiers sont parvenus à éteindre complètement l'incendie. La cause du sinistre est inconnue.

en exclusivité chez les détaillants **USEGO**
de votre région



1907-1957 **USEGO** un demi-siècle au service de la ménagère

Dans ce cas, prenez HENCO!

Voulez-vous économiser à la fois temps et argent? Dans la mousse d'Henco, la saleté disparaît aussitôt. Pourquoi donc tremper ou pré-laver dans une lessive coûteuse?

Le linge trempé à l'Henco est à moitié lavé!

55 ct. seulement

MARTIGNY - BOURG
GRANDE SALLE COMMUNALE

Samedi 9 février, dès 20 h. 30

LOTO

en faveur de la Colonie de vacances
NOMBREUX ET BEAUX LOTS

Dimanche 10 février
CAFÉ DE LA POSTE, dès 16 heures
le LOTO mentionné ci-dessus CONTINUE

Gérance Mme André Desfayes
Square-Gare Martigny-Ville Tél. 6.14.09
offre pour date à convenir dans une des situations les plus abritées et ensoleillées de Martigny

3 **PIECES et HALL**
plus **GRANDE LOGGIA**

Dernier confort. Dès Fr. 181.— TOUT COMPRIS

Liquidation de fromage
Restes, vieux, fort, en partie endommagé
Pièces entières d'environ
Envois de 5 kg. 20 kg.

Maigre pour manger et râper	Fr. 2.20	2.—
¼ gras	260	2.40
½ gras	2.90	2.70
Fromage pr râper ¼ gras		
1re qualité	3.20	3.—

Käswolf Chur 16

Mise à l'enquête publique

L'Administration communale de Saint-Maurice met à l'enquête publique la demande d'autorisation de bâtir déposée par M. Joseph Magnin, employé CFF, pour la construction d'un bâtiment d'habitation sur la parcelle No 2105, en Pré.

Les observations éventuelles doivent être communiquées par écrit, dans les 10 jours, au Conseil communal.

Le plan est à la disposition des intéressés, au Greffe municipal.
Saint-Maurice, le 7 février 1957.
Administration communale.

Abonnez-vous au Nouvelliste



Parce que vous avez le sourire par tous les temps

et parce que vous savez ce qui peut m'être utile, je vous ai attendu pour faire ma commande. Le conseiller **Just** est toujours correct, poli et serviable.

Beaucoup de centres ont leur dépôt Just où vous pouvez passer vos commandes par téléphone. Notre clientèle augmente constamment; nous engagerions encore des conseillers Just actifs et très consciencieux. Ulrich Jüstrich, Just, à Walzenhausen la ravissante station de bains et de vacances 23
Chef-représentant: André Morend, Av. de la Gare, Martigny. — Tél. (026) 6 18 62.

NAROK Café **NAROK** Tea



CONCOURS NAROK No 4

La meilleure réponse à cette image nous a été envoyée par Monsieur A. R. à Lausanne:

« Jugez de la mine radieuse du Monsieur qui se délecte avec NAROK... »

Nous avons reçu un grand nombre de réponses. A tous les participants qui n'ont pas été primés cette fois nous souhaitons de la chance pour la suite.

Demain concours No 5.

Ateliers de construction à Sion cherche pour son bureau technique:

1 apprenti dessinateur machine

catégorie D. machines électriques.

Pour son atelier de peinture:

1 peintre en carrosserie

Faire offre manuscrite avec curriculum vitae et photo sous chiffre P. 2250 S. à Publicitas, Sion.

FAITES LIRE LE « NOUVELLISTE »
ABONNEZ-VOUS AU « NOUVELLISTE »

Avis de tir

Des tirs à balles avec armes d'infanterie auront lieu du 13 au 15 février 1957 comme il suit:

- a) région d'Aproz et Illgraben
- b) Tubang - Croix d'Er - Cabane des Violettes

Pour de plus amples informations on est prié de consulter les avis de tir affichés dans les communes intéressées et le « Bulletin officiel » du canton du Valais.

Place d'armes de Sion.
Le Commandant: Colonel de Weck.

ON CHERCHE:
ferblantier - installateur
ou
installateur sanitaire

Place stable, bien rétribuée.
Caisse de prévoyance.
Faire offres à: Usine à Gaz, Saint-Imier, tél. (039) 4 10 91.

SAINT-MAURICE
VERGER A VENDRE

On offre à vendre à Saint-Maurice, près de Vérolle, verger de 5 000 m², arborisé et jouissant d'une excellente situation.

Faire offres à Me Benjamin Fracheboud, notaire, Monthey.

MIGROS

« Une bonne nouvelle :
en fin de semaine, distribution d'échantillons de savon de toilette BORMILK dans tous nos magasins. »

S
A
V
O
N
S

de toilette	MAGNOLIA	le paquet de 2 pièces	200 g.	-.75 (100 g. — 37.5)
de toilette	LAVANDE	la pièce de	100 g.	-.50
de toilette	BORMILK	la pièce de	100 g.	-.60
pour le	BAIN "500,,	la pièce de	240 g.	-.75 (paq. — 31.2)
pour le	BAIN	la pièce de	160 g.	-.50 (100 g. — 31.2)

Nouvelle loi sur les chemins de fer

Rapport du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a remis à la commission du Conseil des Etats chargée d'examiner le projet d'une nouvelle loi sur les chemins de fer, le rapport qu'elle avait demandé sur divers problèmes. Voici les propositions de l'Exécutif à leur sujet.

Charges étrangères à l'exploitation ferroviaire

Les charges qui ne concernent pas directement les chemins de fer mais qui leur sont imposées sont fort diverses : tarifs sociaux pour écoliers et ouvriers, réductions de taxes pour le trafic militaire, service du déficit de la caisse de pension et de secours, obligation de ménager la production indigène, etc.

Ces charges dépassent les obligations fondamentales imposées aux chemins de fer en tant que services publics.

L'élément principal de ce dépassement réside dans une partie des intérêts du déficit technique de la caisse de pension et de secours des CFF.

Cette question sera soumise à un expert chargé de déterminer si, dans ce domaine, les CFF sont désavantagés par rapport aux autres entreprises publiques.

Une autre charge importante est constituée par le niveau relativement élevé des salaires et prestations sociales dont jouit le personnel des CFF.

Les CFF ont enfin pris l'engagement de couvrir les déficits annuels du service d'automobiles postales créé dans la vallée de Surbtal (200.000 francs par an).

Sur le plan de l'intérêt général de l'économie d'autre part, les CFF assument d'importantes prestations.

Il est évident que ces charges sont compensées par des avantages certains :

Le personnel des chemins de fer ne jouit pas du droit de grève, il n'est pour la plus grande part, pas soumis à l'obligation de service militaire ; en ce qui concerne les intérêts servis au capital de dotation, la Confédération a fait déjà preuve d'une large compréhension (taux d'intérêt réduit, etc.) ; les CFF jouissent aussi, en matière d'acquisition de fonds, les avantages que leur procure le fait de ne point avoir la personnalité juridique ; enfin, les CFF bénéficient d'une exonération d'impôts sur le revenu et la fortune assez conséquente.

L'indemnisation des chemins de fer pour les charges sans rapport direct avec l'entreprise et les prestations assumées dans l'intérêt général de l'économie ne doit en aucun cas avoir pour but d'éliminer tout déficit ferroviaire, ou même de mettre, à l'avenir, les chemins de fer à l'abri de tout souci financier.

C'est pourquoi le Conseil fédéral propose :

1. La Confédération pourrait se déclarer prête à indemniser les chemins de fer suisses du trafic général pour les désavantages financiers, dûment établis, résultant pour eux des

charges sans rapport direct avec leurs entreprises, ainsi que des prestations particulières qu'ils assument dans l'intérêt général de l'économie, lorsque ces charges et prestations leur sont imposées par le droit fédéral et les concessions.

2. Les chemins de fer servant essentiellement au trafic local ou touristique n'auraient aucun droit à ces indemnités.

3. Pour la fixation de ces indemnités, il serait tenu compte des avantages dont jouissent les chemins de fer sans qu'ils soient en rapport direct avec leurs entreprises. Il n'en serait toutefois tenu compte que dans la mesure où ces avantages ne sont pas compensés par des prestations pour lesquelles les chemins de fer ne sont pas indemnisés.

4. Les détails seraient réglés par un arrêté fédéral soumis au referendum.

Adaptation des tarifs des chemins de fer privés aux tarifs des CFF

On ne pourra jamais atteindre ici une uniformisation intégrale ; par contre, un rapprochement dans les cas de grosses différences est possible, bien que le besoin n'en soit pas impérieux.

Il faut écarter, à cause de l'énorme charge financière qu'il créerait, le financement par les CFF, sans compensation, d'une réduction des tarifs des entreprises privées ; les CFF ne pourraient le faire qu'en relevant leurs propres tarifs.

Il ne reste donc que la faculté de charger la Confédération et les cantons de ce financement, mais ce problème extrêmement complexe ne saurait recevoir une solution immédiate.

Exonération fiscale des entreprises privées déficitaires

La requête tendant à l'exonération fiscale des entreprises de chemins de fer privés déficitaires est d'une faible portée financière. La remise des droits de timbre lors d'assainissements financiers opérés sans l'aide de la Confédération, constituerait donc le seul cas dans lequel une révision de la législation fiscale de la Confédération pourrait être entreprise. Il ne nous paraît pas nécessaire de modifier sur ce seul point la loi sur les chemins de fer.

Une telle mesure relève du domaine de la souveraineté des cantons et certains d'ailleurs l'ont déjà prise.

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, les chemins de fer bénéficient d'indemnités nouvelles pour certaines charges, si cette indemnité ne devait pas suffire à permettre le maintien d'entreprises ferroviaires indispensables, il faudrait envisager une aide pour les investissements et la couverture des déficits, voie qui est proposée par les art. 47 et 49 de la nouvelle loi sur les CFF.

Les funérailles de M. Pierre Aeby ancien syndic de Fribourg

Jeu 7 février, d'imposantes funérailles ont été faites à Fribourg, à M. Pierre Aeby, ancien président du Conseil national suisse et ancien syndic de Fribourg. Bien que ces obsèques n'aient eu aucun caractère officiel, une assistance extrêmement nombreuse y a pris part.

Ouvert par les institutions où le défunt avait enseigné : Université de Fribourg et Ecole supérieure de commerce des jeunes filles, de Fribourg, le convoi mortuaire a gagné la cathédrale Saint-Nicolas au son des marches funèbres jouées par la musique de Landwehr, qui avait tenu à rendre un dernier hommage à l'ancien syndic de Fribourg. Le corbillard était suivi de la famille du défunt ; puis venaient le Conseil communal de Fribourg in corpore, le gouvernement cantonal et le Tribunal cantonal de l'Etat de Fribourg, une délégation du Grand Conseil fribourgeois. Aux magistrats fribourgeois s'étaient joints, notamment : M. le conseiller fédéral Etter ; MM. les juges fédéraux Python et Favre ; M. Nietispach, juge au Tribunal fédéral des assurances de Lucerne ; M. Leimgruber, ancien chancelier de la Confédération.

A la cathédrale Saint-Nicolas, la messe solennelle de Requiem fut célébrée par M. le chanoine Vonderweid, curé de Saint-Nicolas, tandis que la Société de chant de la ville et le Chœur mixte de la cathédrale exécutaient les chants liturgiques. Dans les stalles, aux côtés de Son Exc. Mgr Charrière, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, et de Mgr Schoenenberger, Rme Prévôt, on notait la présence de Mgr Cuenin, Rme vicaire général du diocèse de Bâle, de Mgr Waeber, Rme vicaire général de Fribourg, de Mgr Barras, curé-doyen

de Lausanne, et de plusieurs autres membres du chapitre cathédral.

A la fin de la messe, Son Exc. Mgr Charrière donna l'Absoute. Puis, après que la déposition mortelle eut été une dernière fois saluée sur le parvis de l'église par divers chorals exécutés par la musique de Landwehr, l'inhumation s'est déroulée en présence de la famille et des représentants des autorités civiles au cimetière de Saint-Léonard.

L'autoroute Genève - Lausanne

Une séance groupant les représentants de milieux intéressés aux problèmes routiers s'est tenue à Lausanne sous les auspices du comité d'action vaudois pour l'étude de l'autoroute Genève-Lausanne, que préside M. Paul Norfin, directeur de la Banque Cantonale Vaudoise. Des exposés ont été présentés notamment par M. Maret, conseiller d'Etat, chef du Département des travaux publics du canton de Vaud, et deux ingénieurs.

Après discussion, l'assemblée a voté une résolution dans laquelle elle constate qu'il y a urgence à ce que les travaux de construction des autoroutes soient entrepris dès maintenant.

L'assemblée remercie le Département vaudois des travaux publics des efforts qu'il a faits pour l'étude des autoroutes. Elle invite enfin le gouvernement vaudois à prendre contact sans plus attendre avec les autorités fédérales aux fins d'obtenir dans le plus bref délai, les crédits nécessaires ou toutes assurances à ce sujet, pour que les travaux de construction des autoroutes puissent commencer immédiatement sur les tronçons qui sont déjà maintenant définitivement adoptés.

grand conseil

De l'aménagement hydro-électrique

à la route d'Aproz en passant par l'eau potable pour Grengiols et le capital de dotation de la B. C. V.

La séance de jeudi est présidée par M. Stoffel, président.

La participation de l'Etat à l'aménagement hydro-électrique

MM. Pralong et Bittel rapportent. La création d'une société anonyme donne lieu à quelques interventions.

M. Borter (cons.) s'alarme parce que cette société aurait son siège à Sion.

M. von Roten (cons.) est d'avis qu'il faut non seulement renforcer les services industriels mais encore laisser la possibilité d'en créer de nouveaux. Il retire par la suite sa proposition.

M. Anthamatten, conseiller d'Etat, répond que les prix sont actuellement normaux et que l'organisation semble bonne. La nouvelle société réserve le courant, mais elle laisse le soin aux sociétés existantes de le distribuer.

Quant à la désignation de Sion comme siège de la société, M. Anthamatten estime que cette ville se trouve au centre du Valais, ce qui est un avantage.

M. Carrupt (rad.) rappelle que la discussion des premiers débats avait souligné la nécessité du renforcement des services industriels existants.

M. Varone (cons.) est de l'avis de M. Carrupt et demande de maintenir l'article tel que présenté : en effet, les sociétés existantes ont raison de craindre que leurs efforts soient annihilés.

M. de Courten, président de la commission (cons.), dit que la commission a veillé à la distribution rationnelle de l'énergie. Il estime que, à la suite des discussions des débats sur l'entrée en matière, cet article est nécessaire.

M. Dellberg (soc.) intervient pour rappeler l'importance de ce problème.

L'article est voté à une large majorité : tous les députés, sauf la fraction sociale-paysanne.

L'article 4 sauvegarde les droits des communes qui voudraient participer à cette société par la suite.

M. Anthamatten répond à M. Perraudin en spécifiant qu'il est impossible de prévoir actuellement quelles seront les communes qui s'intéresseront par la suite.

M. Claivaz (rad.) apporte quelques précisions, tandis que M. Varone (cons.) précise que les services industriels ont dû courir des risques.

L'article 6, celui des statuts, permet à Me Ed. Morand (rad.) de demander la présentation des statuts lors des seconds débats. M. Anthamatten est bien de cet avis, mais il estime que ce sera un travail de longue haleine. Il y aurait lieu de prévoir une esquisse des statuts, en attendant le vote du décret, avant de les élaborer définitivement.

M. Escher (cons.) dit que ces statuts doivent être élaborés par les membres de la société, le Conseil d'Etat, auquel ils seront soumis, ayant ensuite la possibilité de les approuver ou de les refuser.

MM. von Roten et Imhof (cons.) interviennent sur l'ensemble du projet. Le dernier nommé souligne le courage des services industriels à leurs débuts. S'ils ont réussi, tant mieux pour eux ! Il faut considérer les affaires sous l'optique non seulement du moment présent, mais depuis la fondation des services industriels jusqu'à maintenant.

M. Rausis (cons.) ne pense pas qu'une généralisation éviterait les abus reprochés en certains endroits. Il ne faut pas oublier que la première intéressée dans l'affaire est la commune et qu'elle a tout intérêt à présenter des tarifs abordables.

M. de Courten (cons.) conclut que les experts ont estimé que l'Etat faisait là œuvre de sagesse. Il faut agir vite, en simplifiant, par la constitution d'une société.

MM. Burgener (cons.) et Matter (ind.) demandent également l'élaboration des statuts.

M. Anthamatten est d'accord de prévoir ces statuts, mais ne cache pas qu'il sera difficile d'être prêt pour le mois de mai.

Avant le vote interviennent encore MM. Guntern (cons.) et de Courten (cons.), ainsi que M. Zermatten (rad.).

Le décret est accepté à l'unanimité.

L'eau potable pour Grengiols

MM. Anzevui et Andenmatten rapportent.

Ce décret est lu dans l'indifférence générale. Il prévoit l'établissement d'une installation d'eau potable et d'hydrants pour la commune de Grengiols, rive-gauche et droite du Rhône. Le coût des travaux est de Fr. 1,100,000.—, selon devis approuvés par le service cantonal des améliorations foncières. Le canton participe pour 25 pour cent des frais effectifs versés par annuités de Fr. 90,000.—.

Le capital de dotation de la Banque cantonale augmenté

MM. Solioz et Bumann rapportent. Le capital de dotation de la Banque cantonale fixé primitivement à 10,000,000.—, avec possibilité d'augmentation, a subi une première majoration de 5,000,000.— en 1948. Vu l'activité croissante de cet établissement, la commission prévoit une nouvelle augmentation.

Le rapport du président de la Commission des forces hydrauliques concernant la participation de l'Etat à l'aménagement hydro-électrique

L'Etat fait là œuvre de sagesse

L'énergie hydro-électrique représente pour notre canton un facteur de développement économique inespéré de la génération qui nous a précédés.

Cette énergie, produite par le Rhône et ses affluents apporte, à côté des redevances une force dont l'utilisation permet, chez nous, des réalisations du plus grand profit pour la collectivité.

C'est pourquoi, la première commission de la loi sur les forces hydrauliques déjà en 1953 félicitait le gouvernement lorsqu'il cherchait à exercer son influence, de façon à ce que cette énergie se consomme le plus possible sur place. Nous relevons que c'était la politique de gouvernement autant que problème de législation, et nous demandions à l'Etat d'avoir un office de plus en plus spécialisé dans ce domaine.

A une autre occasion, cette même commission constatait avec satisfaction que l'Etat poussait ses études sur la possibilité de participer financièrement à l'aménagement hydro-électrique du Valais.

Puis intervint M. le député Sierro, lequel, d'une façon plus réaliste, demanda par voie de motion de constituer une société des forces motrices valaisannes.

Vu le grand nombre des concessions déjà accordées et l'avancement des constructions hydro-électriques, il fallait se hâter. Vous connaissez non pas tant les oppositions, mais plutôt les divergences, qui ont fait remettre plusieurs fois le projet sur le métier.

Nous devons à notre tour nous réjouir que la volonté du chef du Département des Travaux publics n'ait jamais faibli et qu'elle ait été soutenue par le zèle de deux collaborateurs précieux, M. l'ingénieur Wolf et M. l'avocat Quinodoz.

De nouvelles dispositions vous ont été proposées.

Elles sont une amélioration au point de vue de la présentation systématique : en ce sens que le but du décret est défini à l'article 1er, tandis que les moyens d'action sont déterminés dans des autres articles.

Par le nouveau projet l'Etat doit participer financièrement à l'aménagement hydro-électrique du Valais en constituant une société anonyme de droit public.

Mais le nouveau projet est plus souple. L'Etat pourra contracter les emprunts nécessaires sans que de chiffre en soit limité, le 45 pour cent du capital social pourra être cédé non seulement aux communes valaisannes et aux sociétés établies en Valais et qui fournissent à la consommation valaisanne 50 millions de Kwh par an, mais encore à des entreprises ou à des services électriques suisses, même étrangers au canton, pour autant qu'ils puissent contribuer par leur participation à l'utilisation rationnelle de l'énergie dont disposera la société. Le capital social pourra être augmenté au fur et à mesure des besoins.

MM. les experts Moll et Aeschlimann ont apporté à l'élaboration de ce projet les encouragements de leur expérience et de leur science. Ils ont estimé que l'Etat faisait là œuvre de sagesse et que l'objectivité, le bon

sens qui se dégagait des principes du décret étaient à citer en exemple.

Nous sommes réjouis de ce jugement de valeur sur un acte législatif si important pour l'avenir économique de notre pays et, dans la conférence avec ces messieurs, nous avons retenu leurs derniers conseils.

● Ne laissez pas traîner l'affaire, de peur que trop d'avis apportent la confusion et compromettent la réalisation.

● Simplifiez par la constitution d'une société unique tant pour vos forces du Rhône que pour la participation à des entreprises hydro-électriques.

● Ne diminuez pas votre influence en vous éparpillant trop.

C'est donc après avoir reçu l'assurance qu'à vues humaines l'Etat ne courrait pas de risques, que notre canton disposerait du contingent réservé au fur et à mesure de ses besoins, qu'il agirait en grossiste et sans s'occuper de distribution de détail, qu'à l'unanimité la commission a adopté le texte du nouveau projet.

Ne capitulez pas devant la constipation

Votre foie doit verser chaque jour un litre de bile dans votre intestin. Si cette bile arrive mal, vos aliments ne se digèrent pas, ils se putréfient, votre organisme s'intoxique. Vous êtes constipé, lourd, mal à l'aise. La cause c'est votre foie paresseux qu'il faut réveiller. Voici un moyen : fixez-vous chaque jour une heure pour aller à la selle et prenez avec un verre d'eau : 1^{re} semaine, deux pilules Carters chaque soir (dans les cas rebelles cette dose peut être augmentée) ; 2^e semaine, une chaque soir ; 3^e semaine, une tous les deux soirs. Ensuite, plus rien car l'effet laxatif des PETITES PILULES CARTERS pour le FOIE stimule l'afflux de la bile pour vous permettre de mieux digérer vos aliments, débloquer votre intestin, et l'aider à fonctionner régulièrement de lui-même. Soulagez la constipation, vous serez en meilleure forme : Fr. 2.35.



Banque Cantonale du Valais

CAISSE D'EPARGNE OFFICIELLE

Garantie de l'Etat pour tous les dépôts

Chambres fortes - Location de safes Sécurité et discrétion

they are running to their rivals, so that I own car to maximum, if necessary. à Dieu aller plutôt à la Pègre. The trial runs and during the race : certain

TORSA TRAVAUX GARANTIS 6 MOIS CARROSSERIE SIERRE & SION

parti conservateur

Chamoson Assemblée du parti conservateur chrétien-social

Les adhérents au parti conservateur chrétien-social de Chamoson sont convoqués en assemblée générale le SAMEDI 9 février à 20 h. 30 à la salle du Cercle conservateur.

ORDRE DU JOUR :

- Nomination du président du parti.
- Elections des 2 et 3 mars ; désignation des candidats.
- Conférence de Me Albert Papilloud, sous-préfet.
- Divers..

Le Comité.

Vétroz Assemblée du parti conservateur chrétien-social

Les adhérents au parti sont convoqués en assemblée générale, le samedi 9 février à 20 h. 30, à la grande salle Concordia.

ORDRE DU JOUR :

- Elections des 2 et 3 mars. Désignation du candidat.
- Adoption des statuts du parti.
- Divers.

Le Comité.

Riddes Assemblée du parti conservateur chrétien-social

Les adhérents et sympathisants du parti conservateur chrétien-social sont convoqués en assemblée le vendredi 8 février à 20 heures, à la Maison communale.

ORDRE DU JOUR :

- Elections cantonales
- Divers.

Le comité.

Fully Assemblée du parti conservateur chrétien-social

Les membres du parti conservateur chrétien-social de Fully sont convoqués en assemblée le VENDREDI 8 février à 20 heures à la grande salle du Collège.

ORDRE DU JOUR :

- Exposé de Me Alfred Vouilloz, président du parti conservateur chrétien-social valaisan.
- Rapport de MM. les députés Robert Taramareaz et Joseph Roduit.
- Désignation des candidats aux élections des 2 et 3 mars 1957.
- Divers.

Le Comité.

District de Martigny Assemblée générale des délégués

Les délégués du parti conservateur chrétien-social du district de Martigny sont convoqués en assemblée générale à SAILLON, Samedi 9 février à 15 heures

ORDRE DU JOUR :

- Elections de mars prochain.
- Fixation du nombre de candidats.
- Attribution aux communes du nombre de candidats députés et de candidats députés-suppléants.
- Désignation des candidats.
- Etablissement de la liste.
- Nominations statutaires.
- Divers.

Le président : A. Vouilloz
Chaque commune a droit à 1 délégué par 20 électeurs conservateurs, sur la base des élections au Conseil national de 1955.

Martigny-Combe Assemblée du parti conservateur chrétien-social

Les membres du parti conservateur chrétien-social de Martigny-Combe sont convoqués en assemblée générale le dimanche 10 février à 15 heures à la Maison d'école des Rappes.

ORDRE DU JOUR :

- Elections des 2 et 3 mars.
- Adoption des statuts du parti.
- Renouvellement du comité
- Divers.

Le Comité.

St-Maurice Parti conservateur chrétien-social

Les citoyens se rattachant au parti conservateur chrétien-social de St-Maurice, sont convoqués en assemblée générale, le vendredi 8 février 1957, à 20 h. 30, à l'Hôtel de la Dent du Midi.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation des candidats aux élections du Grand Conseil.
- Modification de l'article 5 des statuts.

TRANSPORT AUTOMOBILE ORGANISE

20 heures : Epinassy-Cantine du Bois-Noir — 20 h. 15 : La Preyze.

Salvan Assemblée du parti conservateur chrétien-social et de la Jeunesse conservatrice

Les citoyens se rattachant au parti et les jeunes conservateurs sont convoqués en assemblée générale, le dimanche 10 février, à 11 heures 30, à la salle des Gorges du Triège.

Ordre du jour :

Elections au Grand Conseil
Vu l'importance des décisions à prendre, le comité compte sur la participation de tous.

Finhaut Assemblée du parti conservateur chrétien-social

Les membres du parti conservateur chrétien-social de Finhaut sont convoqués en assemblée générale le vendredi 8 février 1957 à 20 heures au café Beau-Soleil.

ORDRE DU JOUR :

- Elections législatives du 3 mars 1957.
- Invitation cordiale.

Le comité.

Vérossaz Assemblée du parti conservateur chrétien-social

Les adhérents du parti conservateur chrétien-social sont invités à prendre part à l'assemblée générale qui se tiendra le samedi 9 février, à 20 heures, à la salle d'école.

ORDRE DU JOUR :

- Elections des 2 et 3 mars.
- Désignation du candidat.
- Renouvellement du Comité.
- Divers.

Massongex Convocation

Les adhérents au parti conservateur chrétien-social de Massongex sont convoqués en assemblée générale le samedi 9 février à 20 heures au café Châtillon.

ORDRE DU JOUR :

- Elections cantonales.
- Divers.

Parti conservateur et chrétien-social du district de Monthey

L'assemblée des délégués du parti conservateur du district de Monthey est convoquée au Café Helvétia, à Monthey, grande salle, le

SAMEDI 9 FEVRIER 1957 à 14 h. 45

ORDRE DU JOUR :

- Rapport du caissier.
- Election des députés au Grand Conseil
- Election des membres du Conseil d'Etat.
- Divers.

Le Comité.

Vouvry Assemblée du parti conservateur chrétien-social

Les membres du parti conservateur chrétien-social de Vouvry sont convoqués en assemblée générale le

vendredi 8 février à 20 h. 15 à la salle de l'Auberge de Vouvry.

ORDRE DU JOUR :

- Elections cantonales.

Le Comité.

Vionnaz Parti conservateur chrétien-social

Les adhérents au parti sont convoqués en assemblée générale, le vendredi 8 février 1957, à 20 heures, à la maison communale, à Vionnaz.

ORDRE DU JOUR :

- Renouvellement du comité.
- Elections cantonales.
- Divers.

Invitation cordiale, spécialement aux jeunes.

Le Comité.

Evionnaz Assemblée du parti conservateur chrétien-social

Les adhérents au parti conservateur chrétien-social sont convoqués en assemblée, le samedi 9 février 1957, à 20 h. 30, à la salle de la maison communale.

ORDRE DU JOUR :

- Elections cantonales de mars prochain.

Val d'Iliez Assemblée du parti conservateur chrétien-social

Les électeurs se rattachant au parti conservateur chrétien-social sont convoqués en assemblée générale à la Maison communale VENDREDI 8 février à 19 heures.

ORDRE DU JOUR :

- Conférence d'orientation sur l'activité du parti, son programme, son efficacité sur le plan cantonal et du district.
- Nomination des mandataires à la députation pour la prochaine législature.
- Renouvellement du comité.

Le Comité du parti.

Collombey-Muraz Parti conservateur chrétien-social

Les adhérents et sympathisants du parti conservateur chrétien-social de Collombey-Muraz sont invités à assister à l'assemblée générale qui se tiendra

VENDREDI 8 février à VINGT H.

à la Maison du Village à Muraz

- Election cantonales.
- Divers.

Vu l'importance de ces élections, nous comptons sur une forte participation.

Le Comité.



Tennis de table

Les 9 et 10 février

Les internationaux d'Italie

Ces championnats, réunissant quelques-unes des meilleures petites raquettes mondiales, sont en passe de s'introduire parmi les grands tournois mondiaux.

Les Roumains, grands vainqueurs de l'édition précédente, viennent cette année en grand nombre et s'imposent d'ores et déjà comme les grands favoris.

Chez les messieurs, l'homme à battre sera le Roumain Gantner, vainqueur l'an passé. Mais il fera bien de se méfier du champion d'Allemagne Konny Freundorfer, vainqueur des internationaux de Suisse 1956.

Le Roumain Harastazi, l'Allemand Seitz, les Italiens Sturani et Winderling, et les Yougoslaves dont la délégation n'est pas encore connue, seront de dangereux outsiders.

Les organisateurs attendent confirmation de la venue des Autrichiens et des Français.

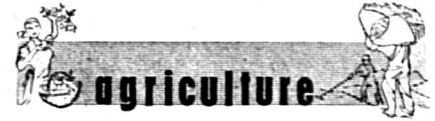
Du côté suisse, Urchetti et Duvernay feront de leur mieux pour accéder aux places d'honneur.

Chez les dames, la Roumaine Angelica Roseanu, six fois championne du monde, devrait rééditer sa victoire de l'année dernière. Notre joueuse Monique Jaquet, vaincue depuis 11 mois, et actuellement en grande forme, fera mieux que se défendre. Elle doit s'affirmer, dans un avenir pas très lointain, comme une des meilleures joueuses mondiales.

Les doubles seront vraisemblablement remportés par les Roumains Gantner-Harastazi en messieurs, Roseanu-Zeller chez les dames et Roseanu-Harastazi en mixte.

Du C.

Abonnez-vous au Nouvelliste



agriculture

La nouvelle réglementation du marché du fromage

A la suite d'un postulat déposé en 1955, le Conseil fédéral a adressé aux Chambres un message sur la nouvelle réglementation du marché du fromage.

Le projet qui accompagne ce message porte quelques innovations dont voici l'essentiel :

● L'entrée de nouvelles maisons au sein de l'Union suisse du commerce du fromage est facilitée et ne dépendra plus que des conditions exigées par la nature des choses.

Le candidat devra exercer une activité durable dans le commerce de gros, être en mesure d'écouler une certaine quantité de marchandises et exporter une proportion déterminée de ses ventes totales de fromage d'Emmental. Lorsqu'une maison de commerce satisfera aux exigences requises, elle aura le droit d'être admise dans l'Union. Les mesures sont prises pour que les maisons qui le désiraient puissent devenir membres de l'Union dès l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, qui a été fixée au 1er août 1957, début de l'année comptable.

● Création d'une réserve de contingents suffisante pour les nouveaux membres.

La réserve de contingents destinée aux nouveaux membres a été fixée à 20.000 quintaux. L'Union suisse du commerce du fromage est obligée de la compléter si cela se révèle nécessaire. Le contingent attribué aux nouveaux membres est de 1.000 quintaux. Lorsque, pendant deux trimestres consécutifs, un membre n'arrive pas à exporter le minimum requis, son contingent est supprimé. La révision des contingents aura lieu pour la première fois une année après l'entrée en vigueur de la nouvelle

réglementation, c'est-à-dire le 1er août 1958.

Par la suite, elle se fera tous les quatre ans. Pour fixer les nouveaux contingents, on se basera sur l'activité déployée par les maisons de commerce.

● L'Union suisse du fromage est chargée d'organiser les transferts volontaires et obligatoires de marchandises, par lesquels une maison reprend un lot de fromage d'un autre membre de l'Union.

● Le droit attribué à la Confédération de surveiller l'application de l'arrêté et de donner des instructions doit être particulièrement relevé, de même que la réglementation complète du droit de recours. Pour les questions les plus importantes, le Département fédéral de l'économie publique est la première instance de recours.

● Le Conseil fédéral devra faire un rapport aux Chambres tous les quatre ans, sur l'activité de l'Union, en particulier sur les expériences faites avec la nouvelle réglementation.

Le Conseil fédéral propose

de faire examiner l'organisation générale de notre économie laitière, la possibilité d'une réforme totale, ainsi que les avantages et les inconvénients d'une telle mesure, sitôt que les Conseils législatifs se seront prononcés sur le projet d'arrêté ci-joint.

Le cas échéant, il conviendra notamment de mettre, à profit les résultats pratiques des amendements proposés plus loin, sans perdre de vue le fait que les prix doivent couvrir les frais, en vertu du principe énoncé aux articles 29 et 30 de la loi sur l'agriculture.

Situation du marché agricole Pour pallier à la baisse on stocke

Oeufs : offre trop forte Légumes : la demande se contracte

Les prix des veaux de boucherie sont tombés en janvier à un bas niveau, par suite de la saison, et ce sont maintenant les prix des pores qui suivent une évolution analogue. Actuellement, on reprend, abat et stocke non seulement les veaux en excédent mais aussi les pores, en vue de décharger le marché, jusqu'au moment où la situation s'améliorera. Les bouchers sont donc à même d'offrir de la viande de veau et de porc à des prix avantageux, et d'encourager ainsi l'écoulement.

Le temps très hivernal qu'il a fait au milieu de janvier n'a exercé aucune influence sensible sur l'évolution de la production des oeufs. L'offre s'est accrue de semaine en semaine et aura sans doute encore beaucoup augmenté ces derniers jours par suite de la douceur du temps. L'écoulement n'a pas pu suivre le développement de l'offre, avant tout parce que la différence des prix était trop forte. La vente des oeufs a subi une nouvelle baisse de 2 cts par œuf à partir du début de février. Lors des ventes directes aux consommateurs, on s'en tiendra à un prix de 26-28 cts par pièce, selon les conditions locales.

Le temps relativement doux a exercé ces derniers jours une influence défavorable sur l'écoulement des légumes. La demande de légumes de garde tels que choux cabus, choux rouges, choux milan, poireaux et betteraves potagères a notablement diminué et n'est plus considérée comme satisfaisante que sur quelques rares marchés. Ce recul de la demande de légumes indigènes n'est pas dû, seulement à la clémence du temps, mais aussi à la concurrence qu'exercent les prix de certains légumes importés.

Comme d'autres secteurs notre production fruitière doit évoluer

L'expérience des dix dernières années relative à l'écoulement de nos fruits démontre à l'évidence que notre production est encombrée d'une quantité excessive de fruits qui nuisent manifestement à leur réputation et gênent la commercialisation de l'ensemble. Elle comporte une proportion trop forte de :

- fruits verts.
- fruits trop petits.
- variétés de valeur commerciale inférieure.

On peut affirmer que ces fruits sont le résultat :

- de vergers trop denses.
- de vergers négligés au point de

- vue fumure et taille,
 - de vergers à espèces, variétés et formes multiples,
 - de vergers comportant des arbres trop âgés.
- L'assainissement de ces plantations devient chose inéluctable. Son programme porte sur les points suivants :

1. Elimination
 - a) des arbres isolés et disséminés dans les propriétés éloignées ;
 - b) des arbres trop vieux, en ruines ;
 - c) des sujets en variétés non commerciales.
2. Révision et adoption de méthodes judicieuses dans le :
 - choix du terrain,
 - sa préparation,
 - la formation,
 - la taille,
 - la fumure et les traitements.
3. Création de vergers compacts et homogènes :
 - en espèces adaptées,
 - en variétés demandées et acceptées par la consommation,
 - en formes rapidement productives.

Les arbres signalés sous chiffre 1 ne paient pas. Ils sont un sérieux handicap à l'écoulement de l'ensemble de notre production.

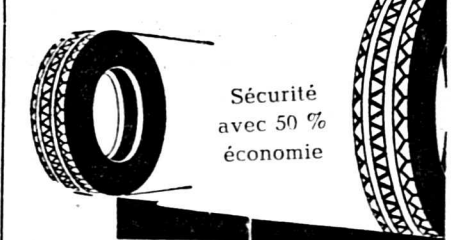
C'est par là que doit débiter, cette année encore, l'exécution de ce programme, dans tout le canton. L'accident, cependant, portera sur les communes du Centre, dont les intéressés recevront des indications complémentaires.

Station cantonale d'arboriculture
C. Michelet.

P. S. — L'exécution de ce programme est demandée par :

- L'Office central, à Saxon.
- Le comité de l'Union valaisanne pour la vente des fruits et légumes.
- Le comité de la Fédération des producteurs de fruits du Valais.
- Le comité de Profruits, Fédération des coopératives fruitières.
- Le comité de l'UNEX, Union des expéditeurs de fruits du Valais.

Renovac S. A.



Sécurité avec 50 % économie

Le PNEU REGOMME qui roule toujours chez votre garagiste ou RENOVAC S. A., Bd St-Georges, 20
Tél. 24 31 87 - Genève



spectacles concerts conférences

Cinéma Cerf - Vernayaz

LE SCHPOUNTZ. Un chef-d'œuvre comique de Marcel Pagnol, avec Fernandel, Orane Denazis, Léon Bélières, Robert Vattier, Charpin, etc. Ce film, qui est dans l'œuvre de Pagnol de la classe d'Angèle, a trouvé en Fernandel ce très grand artiste qui, sans moyen vulgaire, déclenche le rire et une émotion de situation. Vous vous divertirez follement, samedi et dimanche à 20 h. 50. Ce film passe sans complément, donc pas de retardataires.

Cinéma d'Ardon

Le Festival des films « Metro-Goldwyn-Mayer », en couleurs, continue avec l'EMERAUDE TRAGIQUE. Ici c'est l'aventure sous les traits de Stewart Granger l'amour sous ceux... mais oui... de Grace Kelly, la vedette qui défraie tant la chronique mondiale d'aujourd'hui et l'amitié mal récompensée c'est Paul Douglas. Ces acteurs chevronnés évoluent dans un domaine bien jalousement gardé : l'Enfer des mines de diamants. — Samedi, dimanche à 20 h. 50.

Alan Ladd dans « Colère Noire » en Cinémascope au Corso

Cette semaine, le Corso présente le dernier film du prestigieux Alan Ladd : COLERE NOIRE, en cinémascope et en couleurs, avec Edward G. Robinson et Joanne Dru... Vous vivrez intensément la dramatique aventure de Steve Rollins, emprisonné pour un crime qu'il n'avait pas commis et qui, assoiffé de vengeance, n'avait plus qu'un seul désir : retrouver à tout prix l'homme qui l'avait fait incarcérer et faire éclater la vérité... Un film d'action, dynamique, et dont l'intérêt ne se relâche pas un seul instant... Un rôle fait sur mesure pour Alan Ladd... Jusqu'à dimanche (14 h. 50 et 20 h. 50). Location tél. 6 16 22. Interdit sous 18 ans. — Bientôt : le chef-d'œuvre de Christian Jacque : SI TOUS LES GARS DU MONDE... Un film bouleversant... Le premier grand film français de 1957... Incontestablement une réussite éclatante du cinéma français...

Des cuistots pas ordinaires...

Ce sont les douze compagnons de Sierre qui viendront animer la « Cuisine des Anges », mardi prochain, sur la scène de l'Etoile. On nous promet des plats fort ra-

goutants, en trois services, conçus par Albert Husson dans les meilleures traditions de la cuisine française. Cette alléchante perspective doit inciter chacun à retenir sa place à temps, car le repas, ordonné par Paul Ichac dans des décors de Jean Rouvinet, sera forcément très couru. Prix du menu : Fr. 2.50, 3.50 et 4.50. Location ouverte à la Papeterie Dupuis, téléphone 6 11 56.

Bagnes - Cinéma

MOGAMBO. — Le Cinéma de Bagnes a le plaisir de présenter le film d'aventures de l'année, qui dépasse tout ce qu'on a vu jusqu'à ce jour. Réalisé au cœur du continent noir, ce film partiellement documentaire, fait une large place aux scènes de chasse, aux coutumes locales, à la merveilleuse histoire d'amour qui se déroule dans l'enfer fiévreux du Kenya. Intelligentement conçu, magistralement mis en scène par John Ford, brillamment interprété par Clark Gable, la vedette d'« Autant en emporte le vent », Ava Gardner, la plus belle femme d'Hollywood, et Grace Kelly, l'heureuse maman de la princesse Caroline de Monaco, dont le monde entier parle aujourd'hui. — Samedi 9, dimanche 10 février, à 20 h. 50.



Vendredi 8 février 1957

SOTTENS. — 7 h. Joyeux réveil. 7 h. 15 Informations. 7 h. 20 Disques. 8 h. Fin. 11 h. Emission d'ensemble. 12 h. Au carillon de midi. 12 h. 45 Informations. 12 h. 55 Courrier du skieur. 13 h. 05 Ensemble Radiosa. 13 h. 25 D'une gravure à l'autre. 14 h. Fin. 16 h. Voulez-vous danser ? 16 h. 25 Les airs que vous aimez. 17 h. Femmes chez elles. 17 h. 20 Musique du monde. 17 h. 40 Le tabou dans les civilisations primitives. 18 h. Jazz en Suisse. 18 h. 15 En un clin d'œil. 18 h. 50 Chronique du monde des lettres. 19 h. 45 Championnats suisses de ski. 19 h. Micro-partout. 19 h. 15 Informations. 19 h. 25 Situation internationale. 19 h. 55 Instants du monde. 20 h. Contact, S. V. P. ! 20 h. 20 Tels qu'on les chante. 20 h. 50 Désiré. 21 h. 55 Concert de musique française. 22 h. 50 Informations. 22 h. 55 Paris sur Seine. — Fin.

BEROMUNSTER. — 6 h. 15 Informations. 6 h. 20 Disques. 6 h. 45 Gymnastique. 7 h. Informations. 7 h. 10, Disques. 7 h. 50 Fin. 11 h. Emission d'ensemble. 12 h.

Vibrations. 12 h. 15 Communiqués touristiques. 12 h. 50 Informations. 12 h. 40 Mélodies. 13 h. 50 Musique de chambre autrichienne. 14 h. Pour madame. — Emission radioscolaire. 15 h. Fin. 16 h. Thé-concert. 17 h. Quintette à cordes. 17 h. 50 Pour les enfants. 18 h. Intermède. 18 h. 50 Championnats suisses de ski. 18 h. 45 Salut musical de la Ville lumière. 19 h. 05 Chronique mondiale. 19 h. 20 Communiqués — Informations — Echo du temps. 20 h. Musique récréative. 20 h. 50 Autour de la table ronde. 21 h. 15 Chants populaires. 22 h. Causerie. 22 h. 15 Informations. 22 h. 20 Jazz-Courrier. — Fin.



Roger Farney

Consciences fugitives

Qui de nous a songé à contempler l'univers à travers l'âme d'un autre ? Dans un asile de sa création, peuple de tous les genres de déformation mentale, depuis les maniaques ordinaires jusqu'aux délirants volontaires, un psychiatre original tente des expériences nouvelles pour répondre à cette curiosité. Mais, par suite de circonstances imprévues, le monde extérieur, le monde humain « normal » fait irruption dans ce refuge et vient tout bouleverser. Un cri d'épouvante s'élève : « On veut nous voler nos rêves ! »... Et c'est la révolte, la fuite et la dispersion. Resté seul, inutile, désemparé, le psychiatre s'en va lui aussi... sans savoir où. Il ne prend que plus tard le chemin du retour, mais sans aller jusqu'au bout du voyage, car il retrouve sur sa route quelques-uns de ses hôtes d'hier. Dominant l'écoulement des choses, les champions du délire volontaire figurent peut-être les derniers défenseurs de l'individualisme et de la liberté.

CONSERVATOIRE CANTONAL DE MUSIQUE

Ouverture des cours du second semestre : **lundi 11 février**
Renseignements : Secrétariat, Sion
Téléphone 2 25 82

Timbre-escompte veut dire : Epargne. Ne manquez pas de les collectionner. UCQVA.

+
Mademoiselle Joséphine MORANDI, aux Valettes ;
Madame et Monsieur Albert FEL-LAY-MORANDI et leurs enfants Georges et Fernand, au Guercet ;
Madame Veuve BARTHOLEMI-MORANDI et ses enfants ;
Monsieur et Madame François MORANDI et leurs enfants ;
Monsieur et Madame Baptiste MORANDI et leurs enfants ;
Madame et Monsieur Charles GIANOLI-MORANDI et leurs enfants ;
Mademoiselle Elisabeth MORANDI ;
Messieurs Thomas et Joseph MORANDI, en Italie ;
Madame Veuve Anna BOUR-GEOS-ROULLER et ses enfants, à Bovernier ;
Monsieur et Madame Georges BOURGEOIS et leurs enfants, à Bovernier ;
Madame Veuve Céline BOUR-GEOS-FILLIEZ, à Genève ;
Les familles de feu Maurice PIERROZ, au Borgeaud et à Morges ;
La famille de feu Léonce MATHEY, aux Valettes ;

ainsi que les familles parentes et alliées ;
ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur

Louis MORANDI
graniteur

leur cher père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, cousin et parent, décédé dans sa 70e année, le 6 février 1957 aux Valettes, muni des sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Bovernier, le samedi 9 février, à 10 heures.



Cercueils — Couronnes — Transports

J. VOEFFRAY & Fils

Rue de la Porte-Neuve — SION

CORBILLARD AUTOMOBILE

+
Madame Augustin BRESSOUD - VANNAY, à Mayen ;
Madame et Monsieur Marc MARRIAUX-BRESSOUD et leurs enfants, à Vouvry ;
Monsieur et Madame Nestor BRESSOUD-BRESSOUD et leurs enfants, à Torgon ;
Madame et Monsieur Rodolphe COTTEZ-BRESSOUD, à Sion ;
Madame et Monsieur Pierre BRESSOUD-BRESSOUD et leurs enfants, à Torgon ;
Madame et Monsieur Maurice MARRIAUX-BRESSOUD et leur fils, à Mayen ;
Messieurs Roland et Hubert BRESSOUD, à Mayen ;
Madame et Monsieur Paul MARRIAUX et leurs enfants, à Mayen ;
Monsieur André BRESSOUD, à Mayen ;
Madame et Monsieur Marcelin MARRIAUX-BRESSOUD et famille, à Mayen ;
Madame Veuve Agathe CHAPPUIS, à Lausanne ;
Les enfants de feu François MORAND ;
Les enfants de feu Laurent VANNAY ;
ainsi que les familles parentes et alliées ;
ont la grande douleur de faire part du décès de

Monsieur

Augustin BRESSOUD
Cantonnier

leur cher époux, papa, grand-papa, beau-père, oncle, frère, beau-frère et cousin, pieusement décédé à l'âge de 59 ans, le 7 février 1957, après une longue et douloureuse maladie chrétienne supportée, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Reverendaz, le dimanche 10 février 1957, à 10 h. 50.

P. P. L.

Cet avis tient lieu de faire-part.



LA Ville de Sion

Noire vente de BLANC
vous offre de réels avantages...

Tuch A.G.

Importante fabrique d'horlogerie, située dans la campagne neuchâteloise, engagerait :

quelques jeunes ouvriers et ouvrières

pour être formés sur différentes parties de l'ébauche. Places stables et bien rémunérées. Travail à domicile exclu.

Faire offres sous chiffre P 1664 N à Publicitas, Neuchâtel.

Cinéma de Bagnes

Clark Gable, Ava Gardner, dans

MOGAMBO

avec GRACE KELLY, actuellement Princesse de Monaco

FAITES LIRE LE « NOUVELLISTE »

A vendre

machine à laver « Bettmann »

avec chauffage 380 volts, belle occasion à l'état de neuf.

S'adr. M. Robert Polli, Av. de la Gare, Martigny. Tél. 6 15 72.

VARICES

Bas 1re qualité avec ou sans caoutchouc. Caoutchouc dep. Fr. 10.50 le bas. Envois à choix. Indiquer tour du mollet.

R. Michell, spécialiste, Mercerie 3, Lausanne.

Pièces de fromage avantageuses

½ gras, sans couenne, comme du beurre

1 pièce de 2 kg. 7.80
2 pièces de 2 kg. 15.40
4 pièces de 2 kg. 30.—
7 pièces de 2 kg. 51.—

Fromages Wolf, Coire

Livreur

On engagerait livreur avec permis voiture ds laiterie, pension famille, travail à l'année.

S'adresser sous chiffre P 2050 S à Publicitas, Sion.

FRANCAIS

GRILL-ROOM

CRANS SUR SIÈRE

Poulets froids en papillottes

Châteaubriands aux morilles, etc...

Tél. 5 26 86

On demande dans café-restaurant

PERSONNE

sachant cuire. Bons gages à personne capable et brave.

S'adr. Café du Tirage, Bulle. Tél. (029) 2 72 78.

A vendre, cause cessation de location,

160 costumes

de Carnaval, tous genres, en bloc Fr. 2.00,— comptant avec maints accessoires, éventuellement par pièce depuis Fr. 10.—.

Offres à Gremaud, Martigny, tél. No (026) 6 15 25.

On demande

HOMME

sachant traire pour l'alpage ou de suite.

Faire offres à John Berruex, Les Moulins près Château-d'Oex.

A vendre

maison d'habitation

en fin de construction, de deux appartements de 3 chambres, cuisine, bains, W.-C., hall, chambre à l'essive, 3 caves, jardin et emplacement de grange-écurie.

Belle situation tranquille, vue, soleil, près des usines de Monthey.

Pour renseignements, s'adr. sous chiffre N. 2777 au Nouvelliste.

A vendre

TAUREAU

âgé de 13 mois, primé à 82 points, forte ascendance laitière. Clément Gay, Charrat, ou tél. (026) 6 31 78.

On cherche, région Vevey, 4 bonnes

EFFEUILLEUSES

Ecrire sous P. 2246 V. Publicitas, Vevey.

On demande de suite ou date à convenir :

JEUNE FILLE

18 à 22 ans, honnête et sérieuse pour aider au ménage et servir au restaurant. Vie de famille assurée.

Tél. 24 76 73, Café-Restaurant A. Weber, 130, Rte de Veyrier, Pinchat s. Carouge, Genève.

On cherche pour de suite ou à convenir

2 jeunes filles

une pour aider au ménage et à l'office et l'autre comme femme de chambre et aide au service.

S'adr. à l'Hôtel de la Chaumière, Payerne (Vaud). Tél. No (037) 6 25 68.

A vendre

VW

voiture parfaite, comme neuve, Fr. 2,500.—.

Tél. (022) 32 77 50.

Offre à saisir :

DUVETS

neufs, remplis de mi-duvet, gris, léger et très chaud, 120 x 160 cm., Fr. 40.— ; même qualité 140 x 170 cm., Fr. 50.—. Port, emballage payés.

W. Kurth, avenue de Morges 9, Lausanne, tél. (021) 24 66 66 ou 24 65 86.

TAPIS

neufs, moquette belle qualité, dessins Orient sur fond crème ou rouge, 150/240 cm. à enlever pour

Fr. 59.—
même qualité & dessins, mais 190/290 cm. à enlever pour

Fr. 95.—
Tour de lit, 3 pièces, même qualité & dessins, à enlever pour

Fr. 70.—
Ports et emballage payés

A la

La Maison du Confort
Banque 7, Le Locle
Tél. (039) 3 34 44

Prêts

Depuis 40 ans, nous accordons des prêts sans formalités compliquées.

Réponse rapide. Discretion absolue

Banque Procrédit Fribourg

Peugeot 203

1950, peinture neuve, pneu 75 %, int. cuir, toit ouvrant, non accidentée, parfait état. Fr. 2900.—.

M. Wullemin, Sion-Ouest, tél. 2 35 16.

A vendre, à RIDDES,

BATIMENT

de construction récente, 2 appartements. Terrain.

S'adr. sous chiffre P. 2228 S, à Publicitas, à Sion.

Carreleurs

Nous cherchons bons carreleurs pour entrée immédiate.

Balmer Frères, entreprise carrelages, Genève, tél. heures repas (022) 34 34 48.

Alimentation

à remettre dans grande station de montagne (2 saisons) beau commerce en plein rendement. Remise Fr. 30,000.—, marchandises 18,000 fr. Autres affaires en portefeuille. S'adr. Etude Pilloud, rue Haldimand 17, Lausanne.

